



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallénay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAYEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSPERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAYEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003024

Rapport n°7.4 - CRR - Convention avec l'Education Nationale pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé

**CRR - Convention avec l'Education Nationale
pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 Budget annexe CRR « Charges de personnel »	Montant de l'opération : 20 160 € pour l'année scolaire 2015/2016
Sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020	

Résumé :

Il est proposé de reconduire, à compter de l'année scolaire 2015-2016, le partenariat entre le Conservatoire et l'Education Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé.

Ciblée sur un quartier spécifique en accord avec l'Education Nationale, la sensibilisation « voix » a été amorcée dès septembre 2005 à l'école Jean Macé en lien avec son projet d'établissement.

Dans le projet initial, cette étape de sensibilisation « voix » devait servir de base à l'organisation d'une filière à horaires aménagés « VOIX » qui garde tout son intérêt mais qui devra être mise en œuvre ou abandonner à la suite d'une étude partagée avec l'Education Nationale.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, ce sont 186 enfants qui bénéficieront de ce dispositif. Les classes concernées sont celles du CP, CEI, CE2, CM1, CM2 et CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) où un total de 17 heures hebdomadaires réalisées par des professeurs du CRR sera dispensé.

Il est proposé de reconduire à compter de l'année scolaire 2015/2016, le partenariat entre le Conservatoire et l'Education Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé en y intégrant notamment les classes de CP (cours préparatoires).

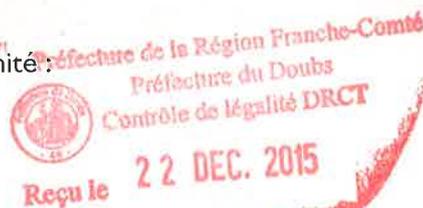
Mme A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du partenariat entre le Conservatoire et l'Education Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé,
- se prononce favorablement sur la réalisation par le CRR d'une étude de faisabilité sur la création d'une filière à horaires aménagés « VOIX » avec l'Education Nationale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

**Convention de partenariat entre
L'Education Nationale et le Conservatoire du
Grand Besançon pour les classes à pratique vocale
à l'école élémentaire Jean Macé**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 17/12/2015,
Au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,

Et :

L'Education Nationale, représentée par Monsieur Jean-Marie RENAULT, agissant en sa qualité de Directeur académique des services de l'Education Nationale.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique de la ville, la Ville de Besançon a mis en place avec des musiciens intervenants (Dumistes) une sensibilisation à la musique dans les quartiers. À ce jour, plus de 1 330 enfants bénéficient de ce dispositif.

Progressivement, un projet spécifique sur la voix a été élaboré à l'école Jean Macé par le Conservatoire du Grand Besançon. Pour l'année scolaire 2015/2016, ce sont 186 enfants qui sont concernés par ce dispositif.

Afin de pérenniser cette action en faveur des élèves, il est proposé la reconduction de ce partenariat.

Article I - Objet

La présente convention précise les modalités de collaboration à propos :

- des objectifs des classes à pratique vocale,
- de l'implantation du dispositif des classes à pratique vocale s'adressant à toute une classe d'âge,
- de la cohérence des activités d'enseignement au sein du projet pédagogique,
- des horaires d'enseignement et d'organisation de l'enseignement,
- des règles liées au déplacement des classes au Conservatoire à Rayonnement Régional.

Article I.1 - Les objectifs des classes à pratique vocale

Les classes à pratique vocale offrent aux élèves de l'école Jean Macé la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la voix.

Article I.2 - L'implantation des Classes à pratique vocale

L'établissement d'accueil des classes à pratique vocale est l'école élémentaire Jean Macé.

La gratuité des droits d'écolage et des frais d'inscription s'appliquera à tous les enfants de ces classes.

Article 1.3 - La cohérence des activités d'enseignement au sein d'un projet pédagogique

Les classes à pratique vocale sont constituées autour d'un projet pédagogique global (cf. annexe de la présente convention) équilibré respectant la double finalité de ces classes et s'intégrant au projet d'école et au projet d'établissement 2011 - Objectif 4 « Développer l'intervention du CRR sur le territoire du Grand Besançon en matière d'enseignement et en termes d'actions culturelles en complémentarité et en partenariat avec les écoles associatives ».

Cette intégration doit favoriser les nécessaires concertations et collaborations entre les enseignants de l'école et du Conservatoire et, selon les questions à traiter, le directeur d'école et les responsables des structures musicales.

Cette concertation aura pour but :

- d'établir une régulation des activités proposées aux élèves suivant ces formations,
- d'inciter à la recherche de prolongements de caractère interdisciplinaire,
- d'évaluer et de faire évoluer le dispositif.

La mise en place et l'organisation en partenariat de rencontres musicales et de diverses manifestations artistiques contribueront au développement et au rayonnement des classes à enseignement musical.

Il est nécessaire, pour une appréhension globale des différents enseignements, que les évaluations soient étroitement liées.

Le Conservatoire établira, chaque fin de trimestre, un bilan pédagogique sur l'ensemble de la scolarité musicale de chaque élève et complété par tous les enseignants du Conservatoire qui encadrent les classes à pratique vocale.

Article 1.4 - Organisation et horaires hebdomadaires d'enseignement

Les classes concernées sont : Classes de CP, CE1, CE2, CMI, CM2 et CLIS (Classe d'Intégration Scolaire).

Les horaires hebdomadaires par niveau sont les suivants :

- CP : 1 heure
- Du CE1 au CE2 : 1H30
- Du CMI au CM2 : 1H30 + 1H en périscolaire
- CLIS : 45 minutes

Soit un total d'heures dispensées par les enseignants du Conservatoire de 17h par semaine.

Les cours ont lieu à l'école Jean Macé.

Article 1.5 - Les règles liées au déplacement des classes au Conservatoire à Rayonnement Régional

Ces règles sont celles qui sont appliquées dans le cadre des sorties scolaires occasionnelles sans nuitée. Elles sont définies par la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999.

Article 2 - Modalités financières

En qualité d'employeur, le Conservatoire du Grand Besançon assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de l'intervenant artistique.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la rentrée scolaire 2015-2016. Les parties ont la possibilité de dénoncer la convention avant chaque nouvelle année scolaire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 4 - Litige

En cas de litigè concernant l'exécution de la présente convention ou son interprétation, les parties conviennent d'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Besançon, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

Pour L'Education Nationale,
La Directeur académique des services de
L'Education Nationale,

Jean-Marie RENAULT

Pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Classes DE PRATIQUE VOCALE
École élémentaire JEAN MACE

Éducation Nationale (Inspection Académique du DOUBS)
Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Besançon

Projet Pédagogique

Principes de base de la réflexion :

- nécessité de démocratiser l'accès aux attitudes et aux savoirs culturels,
- prise en compte des apports transférables de l'éducation musicale comme élément de réponse aux difficultés des enfants,
- souhait de mettre en œuvre un dispositif innovant sans sélection à l'entrée plaçant les élèves en situation de réussite,
- ouvert à toute une classe d'âge sur une école,
- gratuit.

Critères de choix de l'école

L'école élémentaire Jean Macé est choisie pour mettre en place le projet « CLASSES DE PRATIQUE VOCALE ».

Elle réunit les critères suivants :

- école située en quartier urbain sensible,
- intervention depuis 2005 d'une « dumiste » sur un projet chant choral (3h / semaine),
- enseignants motivés qui ont une pratique musicale,
- grande salle pouvant accueillir des activités musicales.

Constats

Au niveau des élèves :

Principales difficultés rencontrées :

- mauvaise image de soi, besoin de valorisation,
- difficulté à se projeter,
- difficulté à trouver du sens (donc à se motiver),
- difficulté à interioriser et à se concentrer,
- difficulté à verbaliser les stratégies mises en œuvre.

Principaux points d'appui :

- énergie positive et productive lorsqu'elle est canalisée,
- capacité à s'engager fortement lorsque la confiance est établie,
- forte adhésion aux propositions d'un adulte admis comme référent,
- diversité culturelle,
- désir de reconnaissance,
- goût de travailler ensemble.

Au niveau de l'équipe pédagogique :

- cohérence de l'équipe enseignante dans les attitudes d'exigence, d'écoute, de discipline (ce qui donne aux élèves des repères indispensables),
- des pratiques d'éducation musicale installées depuis des années (chant choral, création),
- une équipe stable et prête à s'engager.

Au niveau des conditions matérielles : des locaux adaptables (salle polyvalente).

Objectif du projet

Ce projet s'inscrit dans une logique de transversalité des apprentissages conforme aux nouveaux programmes.

Hypothèses :

- par les contraintes productives qu'elle implique, et les capacités spécifiques qu'elle développe, l'éducation musicale renforcée permet aux élèves de construire des compétences transversales, transférables aux autres domaines d'apprentissage,
- la valorisation des élèves et de l'école favorise l'adhésion au travail scolaire, et l'entrée dans une dynamique de réussite,
- l'amélioration des attitudes face à l'effort, rendue visible par des productions de haute qualité, est source de progrès dans les comportements d'élèves et par voie de conséquence dans la réussite scolaire.

Objectifs généraux :

- valoriser l'image des élèves et de l'école,
- développer les pratiques culturelles liées à la musique,
- faire évoluer les attitudes et comportements,
- allier attentes positives et haut niveau d'exigence,
- restaurer une image positive de l'effort,
- développer le plaisir d'apprendre,
- revaloriser l'image de soi / Estime de soi (réussite, qualité des productions) : regard des autres : pairs, parents, enseignants,
- favoriser la construction des savoirs,
- développer les attitudes et les compétences nécessaires pour que les élèves puissent transférer les compétences acquises lors des activités d'éducation musicale,
- participer à la formation du raisonnement par la systématisation des opérations de comparaison, d'analogie, de déduction ou induction,
- établir des passerelles entre les différents champs de compétences, par la mise en œuvre d'activités interdisciplinaires.

Objectifs spécifiques - Education musicale

De façon générale, les élèves construiront :

- des attitudes :
 - écoute : accepter / respecter / rechercher,
 - production : oser /aimer / s'engager,
 - création : oser / se libérer / réinvestir des acquis,
 - langage : Rechercher les mots justes,
- des savoir-faire :
 - discrimination auditive,
 - justesse de l'intonation,
 - précision rythmique,
- des savoirs :
 - adopter une terminologie précise,
 - connaître les principaux modes d'organisation des sons,
 - situer certains styles (géographiquement ou d'un point de vue historique).

L'ensemble du projet sera fondé sur la construction de pratiques sociales et culturelles :

- acquisition d'un patrimoine culturel commun :
 - écoute musicale
 - chants traditionnels
- apprentissage d'attitudes de spectateurs, assistant à différents spectacles préparés.

Compétences visées (observables et évaluables)

Voix :

- explorer, maîtriser, développer les ressources de sa voix parlée et chantée,
- maîtriser notamment les variations,
 - de timbre (expression, sentiments, interprétation),
 - de hauteur (continues, discontinues),
- prendre conscience des différents registres de voix (parlée / chantée / criée),
- oser chanter,
 - seul,
 - avec les autres,
- s'intégrer au groupe afin de créer un réel unisson,
- prendre sa place dans un groupe, pour une production polyphonique,
- chanter sa partie tout en écoutant les autres.

Rythme :

- reproduire une cellule rythmique,
 - au sein du groupe (accumulation, chaîne sonore...),
 - seul, sur une pulsation donnée,
- frapper une pulsation régulière,
 - sur un air écouté (disque ou chant des autres élèves),
 - à vide,
 - tout en chantant,
- produire le rythme d'une phrase musicale issue d'une chanson apprise ou d'une œuvre musicale écoutée.

Écoute :

- utiliser l'écoute de ses propres productions (individuelles ou collectives) afin d'analyser les réussites et les points à améliorer,
- distinguer et mémoriser l'organisation du discours musical sur le plan horizontal (succession des événements) et vertical (superposition des éléments),
- se repérer sur ces différents plans sonores,
- acquérir :
 - un lexique spécifique pour nommer et caractériser les sons :
 - timbre (lisse, rugueux...),
 - hauteur (grave / aigu),
 - intensité (fort / doux),
 - durée (tempo lent / rapide, accélération, ralenti),
 - rythme (dansant, chantant...),
 - différents aspects de leur organisation (ostinato, répétition, imitation, dialogues, contrastes...),
- comparer, établir des différences ou des analogies,
 - entre différentes œuvres écoutées,
 - entre écoute et production,
- développer l'écoute intérieure : Affiner et complexifier les images mentales auditives.

Création :

- réinvestir des savoirs et savoir-faire acquis lors des activités d'écoute et de production grâce aux comparaisons établies,
- prendre en compte les productions des autres élèves,
- utiliser ces propositions pour alimenter sa propre production (interaction). Objectifs spécifiques.

Objectifs spécifiques - Autres domaines

Maîtrise du langage et de la langue française :

- lire des textes documentaires (instruments de musique, histoire de la musique...),
- lire des textes narratifs (biographies, extraits de livrets),
- découvrir d'autres principes et modes d'écriture (partitions),
- affiner les perceptions (notamment auditives),
- développer les capacités d'écoute et d'attention, améliorer et prolonger la concentration,
- utiliser et développer ses facultés à créer des images mentales auditives,
- optimiser la mémorisation (immédiate et à long terme).

Opérations mentales (gestion des informations) :

- anticiper (se préparer à entendre un passage attendu dans une œuvre connue, à entrer au bon moment dans un chant polyphonique...),
- comparer (repérer les analogies et les différences entre différents phénomènes perçus, mettre en interaction différentes expériences vécues...).